

## 1- Question orale relative à la concertation publique concernant le projet de requalification du Quai Jules Sandeau :

Lors de la première réunion de concertation municipale relative au futur aménagement du Quai Jules Sandeau, organisée le 17 septembre, de très forts mécontentements ont été exprimés à de nombreuses reprises par des participants, soit comme rapporteur de leur table, soit individuellement.

Ces mécontentements ont eu pour cause principale le fait que la décision prise d'un mur de 50 cm de hauteur au niveau des terrasses d'été actuelles soit un « invariant » de la concertation, donc exclu de celle-ci. Nous-mêmes, ainsi que d'autres associations, vous avons exprimé, avant cette réunion publique, la demande d'inclure dans la concertation le choix de la solution technique de confortement des digues - de manière à ce que la solution technique soit au service du projet d'aménagement urbain du quai et non pas que celui-ci soit contraint par ce muret.

Plus des deux tiers des intervenants se sont exprimés ainsi, certains se sentant lésés par ce refus de concerter que vous avez réitéré en début et en fin de réunion. Pour mémoire, l'enquête publique de septembre 2013 décrivait un ouvrage de 1.30m au niveau du quai. Nous pouvons légitimement nous interroger sur le fait qu'aucune enquête publique ou concertation ne porte sur votre choix d'un nouvel ouvrage très différent du premier mais aussi sur l'usage et la valeur légale de votre choix.

Ces mécontentements sont aussi liés à la désagréable impression qu'au-delà de l'ouvrage technique, le champ de la concertation est très réduit. Un certain nombre d'intervenants a exprimé la volonté de concerter sur des sujets directement liés à cet aménagement à travers le projet de requalification du quai et à travers une vision globale de l'évolution de notre commune : économie, assainissement, plan de circulation, stationnements, etc...La délimitation du champ de la concertation et les questions posées (identité, usages, déplacement) exclut tout débat dans ce sens.

D'autres mécontentements ont été exprimés, dans les tables rondes et à l'issue de la réunion publique, sur le peu de temps de parole laissé au public ou sur la nature du questionnaire. Ce dernier a été jugé très flou, ne permettant de dégager aucune réponse précise sur des sujets précis, voire avec des questions qui laissent dubitatifs comme : "Le quai et la promenade sont-ils emblématiques de l'image de la ville ?" Le ressenti est que ce questionnaire aux contours très vagues, ne peut donner lieu qu'à une analyse très subjective en fonction du résultat souhaité par la commune et sa maîtrise d'œuvre.

- **1ère question** : En tant que maire de notre commune, il nous semble important que vous soyez à l'écoute des Pouliguennais : **allez-vous prendre en compte la demande majoritaire, claire et sans ambiguïté, exprimée par le public, pour soumettre à l'avis de tous, l'ouvrage de confortement des digues**, sans vous retrancher derrière l'avis de l'Etat qui n'est préoccupé que de mise en sécurité, et comment allez-vous prendre en compte cette demande fondamentale ?

- **2ème question** : **Acceptez-vous d'élargir le champ de la concertation** en débattant d'une vision globale de la commune et en travaillant sur tous les domaines impactés par cet aménagement majeur de notre commune, c'est-à-dire l'économie, la circulation, le stationnement, etc ?

- **3ème question** : Si vous accédiez aux attentes du public et des associations - inclure l'ouvrage de protection dans la concertation, ouvrir la réflexion à des sujets incidents majeurs et produire un questionnaire permettant une analyse objective -, **acceptez-vous de revoir le planning** (limitant la concertation et la conception de début septembre au 15 décembre), notamment par le report du début des travaux de confortement des digues de janvier 2017 à octobre 2017, comme semblait le permettre le SIVU et, de donner un temps plus important à la concertation publique et à la conception pour permettre le projet le plus consensuel et le plus réussi possible ? "